GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9263-65

USAGE	1	2	3	4	5	6	7	8
H : HABITATION								
classe A – unifamiliale	•							
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor	•							
classe H – abrogé								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – abrogé								
classe F – centre d'accueil								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel			•					
classe B – service institutionnel								
classe C – utilitaire								
classe D – service à la communauté	•							
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		6542						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9263-65

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE								
STRUCTURE DU BÂTIMENT	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**
isolée	●	●						
jumelée								
contiguë								
projet intégré		●						
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit	A	A						
superficie d'implantation minimale (m^2)								
largeur de la façade minimale (m)								
nombre d'étages minimal	1	1						
nombre d'étages maximal	2	2						
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)	30	30						
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement	A	A						
avant minimale (m)								
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)								
arrière minimale (m)								
type d'aire d'isolement	B	B	B					

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille	A	A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m^2)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
		1,2,3,4						

1	Le nombre de cases de stationnement requis est réduit d'un facteur de réduction de 100%.
2	Le nombre total de chambre pour l'ensemble de la zone est limité à 18,
3	Les dispositions des articles 69 à 77.1 du règlement 1006 sur les usages conditionnels ne sont pas applicables à l'usage "6542 - Maison pour personnes en difficulté" qui est autorisé de plein droit dans l'ensemble de la zone.
4	Toute partie d'un terrain qui n'est pas occupée par le bâtiment principal, par une construction, un équipement accessoire ou par une allée de circulation véhiculaire ou une allée de stationnement doit être recouverte d'un couvert végétal et aménagée en respectant le pourcentage minimum de 40% de la superficie de la cour avant.
5	

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-008
2- 1001-258, a. 19.
3- 1001-286

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)